

	<p>Déclaration liminaire CGT Finances Publiques</p> <p>Comité Social d'Administration Local de la DGE – mardi 9 janvier 2024 2ème convocation</p>
---	--

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Parmi les points à l'ordre du jour du présent CSAL reconvoqué figure notamment l'adoption du règlement intérieur (RI) du CSAL de la DGE et de sa formation spécialisée (FS).

Lors de la FS qui s'est tenue le 27 novembre, nous vous avons (CGT et Solidaires) présenté nos propositions d'amendements du texte initial communiqué par l'administration car celui-ci constitue un recul par rapport au RI des précédentes instances. Nous souhaitons également **pouvoir améliorer les conditions du dialogue social en précisant certaines modalités.**

A l'issue de cette instance, vous étiez tenus de porter à la connaissance de l'ensemble des agents de la DGE les amendements déposés par les organisations syndicales (OS), ce que vous n'avez pas fait.

En outre, vous n'avez retenu aucune des propositions d'amendements du RI déposées par les OS et avez retransmis un RI identique au texte initial. C'est donc cela que l'on appelle à la DGFIP et à la DGE le dialogue social !

Pour ces raisons, nous avons décidé de ne pas siéger à la 1ère convocation du CSAL le 11/12/2023.

Rien n'ayant changé depuis cette date, la question de l'intérêt de venir aujourd'hui siéger à cette seconde convocation se pose bien légitimement.

Aussi, si nous siégeons aujourd'hui c'est bien parce que l'aquabonisme n'a jamais et ne sera jamais notre démarche. Nous siégeons aujourd'hui pour, une fois de plus, nous faire les portes paroles des agents qui nous disent combien leurs conditions de travail se dégradent avec des charges de plus en plus importantes dans un contexte où les dysfonctionnements informatiques perdurent.

Nous alertons à nouveau sur la dégradation des conditions de travail et les risques que cela fait peser sur la santé des agents, vous ne pourrez pas dire que vous n'étiez pas au courant.

Le sujet des charges de travail est d'autant plus inquiétant que la situation va considérablement se détériorer avec la hausse historique du périmètre de la DGE en 2024 soit près de 10 % d'augmentation ! Le portefeuille de la DGE devrait compter 56 805 entreprises au 01/02/2024 contre 51 806 en 2023.

Comment les agents pourront-ils faire face à ce surcroît de travail ?

Quels moyens supplémentaires seront octroyés pour gérer cette hausse historique du périmètre de la DGE à laquelle s'ajoutent, entre autres, la poursuite du transfert des taxes douanières, la préparation du déménagement à Romainville etc ?

A toutes ces questions, et à d'autres encore que nous poserons au cours de cette instance, les agents attendent des réponses